



**FCEI**

**FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

*En affaires pour vos affaires.*<sup>uc</sup>

# Sondage n° 16 FCEI sur la COVID-19 – Résultats des questions sur les effectifs des PME

Communiqué du 16 juillet 2020

# Méthodologie



Sondage en ligne (La COVID-19 et votre entreprise, 16e sondage) **débuté le 3 juillet.**



Jusqu'ici, **3 816** réponses de chefs de PME de partout au pays ont été reçues.



À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur pour des résultats nationaux serait de +/- **1,6** %, 19 fois sur 20.



Remarque: les totaux peuvent être différents de 100%, car les chiffres ont été arrondis ou les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse. Certains résultats par secteur et province ne sont pas inclus dans ce compte-rendu car la taille de l'échantillon est inférieure à 40 répondants.

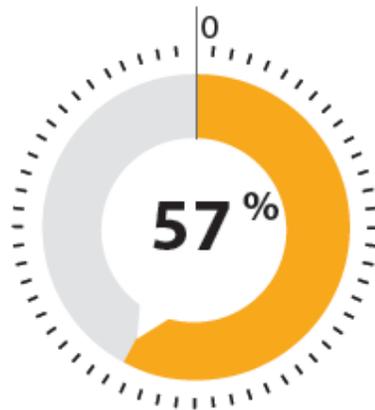
## Tableau de suivi de la santé des PME

En date du 6 juillet 2020

### PME canadiennes



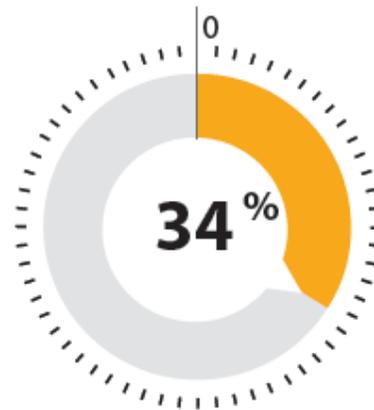
**Complètement  
ouvertes**



Variation depuis la  
semaine dernière : **-1**



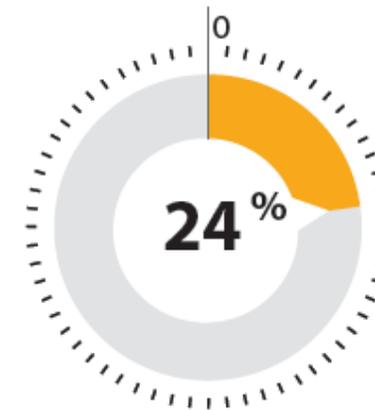
**Avec tout  
leur personnel**



Variation depuis la  
semaine dernière: **0**



**Avec des  
revenus normaux**



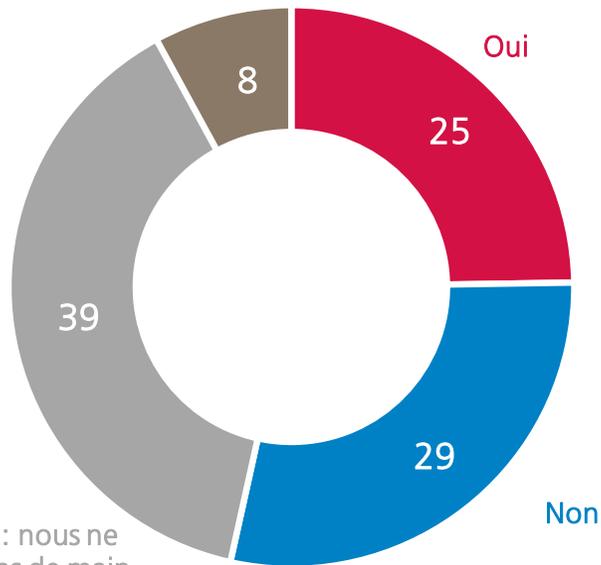
Variation depuis la  
semaine dernière: **+1**

Source : FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – Sondage numéro seize, depuis le 3 juillet 2020, résultats préliminaires, n = 3 790, n = 3 673 et n = 3 790.

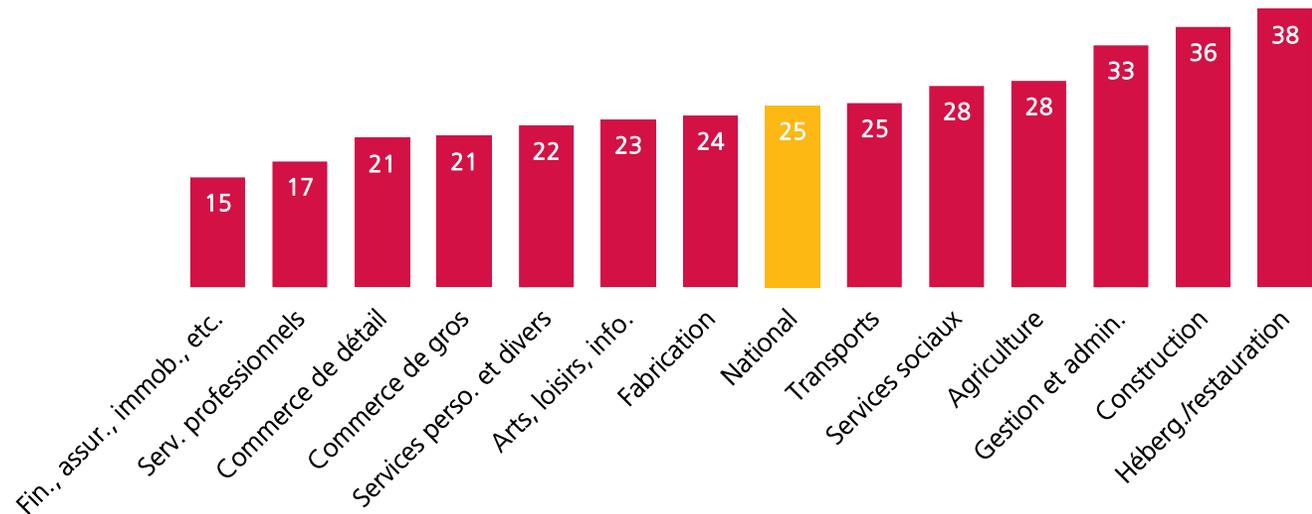
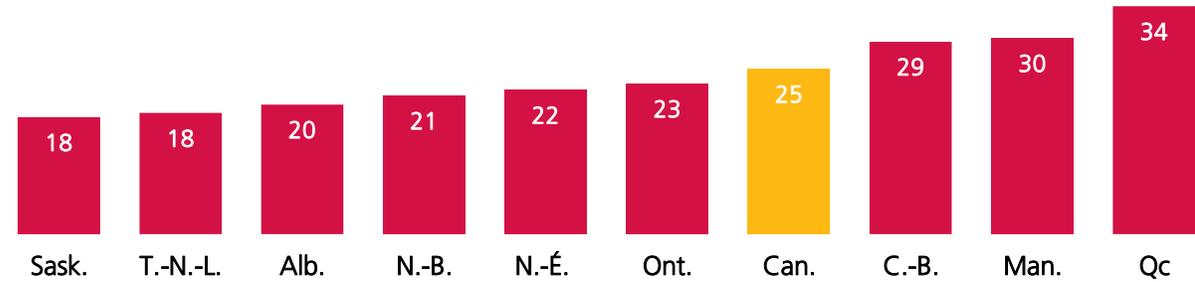
# Avez-vous du mal en ce moment à trouver la main-d'œuvre dont vous avez besoin pour faire fonctionner votre entreprise?

(% des réponses)

Sans objet : nous n'avons généralement pas de main-d'œuvre à part le(s) propriétaire(s)



Sans objet : nous ne cherchons pas de main-d'œuvre en ce moment

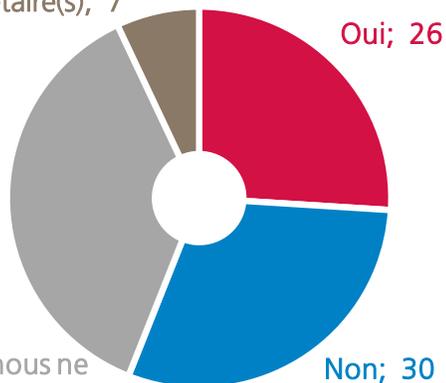


Source : FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – Sondage numéro seize, depuis le 3 juillet 2020, résultats préliminaires, n = 3 700.  
Remarque : Les totaux peuvent être différents de 100%, car les chiffres ont été arrondis.

Pour celles complètement ou partiellement ouvertes, et complètement fermées - Avez-vous du mal en ce moment à trouver la main-d'œuvre dont vous avez besoin pour faire fonctionner votre entreprise?  
(% des réponses)

## Complètement ouverte

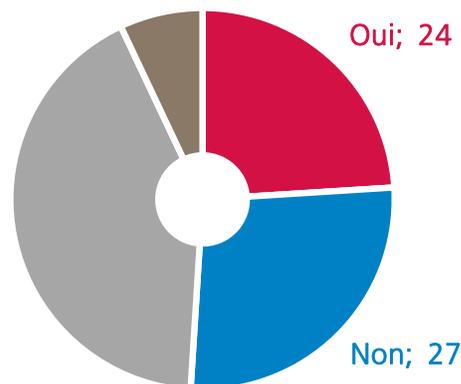
Sans objet : nous n'avons généralement pas de main-d'œuvre à part le(s) propriétaire(s); 7



Sans objet : nous ne cherchons pas de main-d'œuvre en ce moment; 37

## Partiellement ouverte

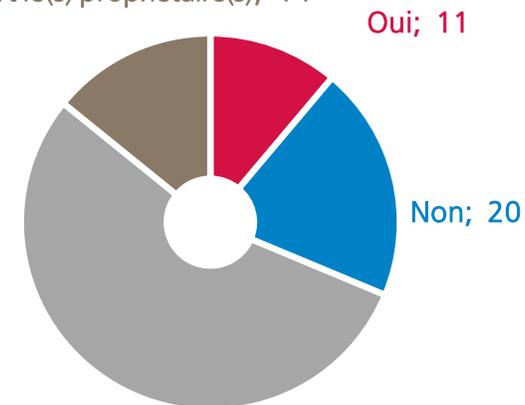
Sans objet : nous n'avons généralement pas de main-d'œuvre à part le(s) propriétaire(s); 7



Sans objet : nous ne cherchons pas de main-d'œuvre en ce moment; 42

## Complètement fermée

Sans objet : nous n'avons généralement pas de main-d'œuvre à part le(s) propriétaire(s); 14



Sans objet : nous ne cherchons pas de main-d'œuvre en ce moment; 54

Source : FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – Sondage numéro seize, depuis le 3 juillet 2020, résultats préliminaires, n = 3 670.

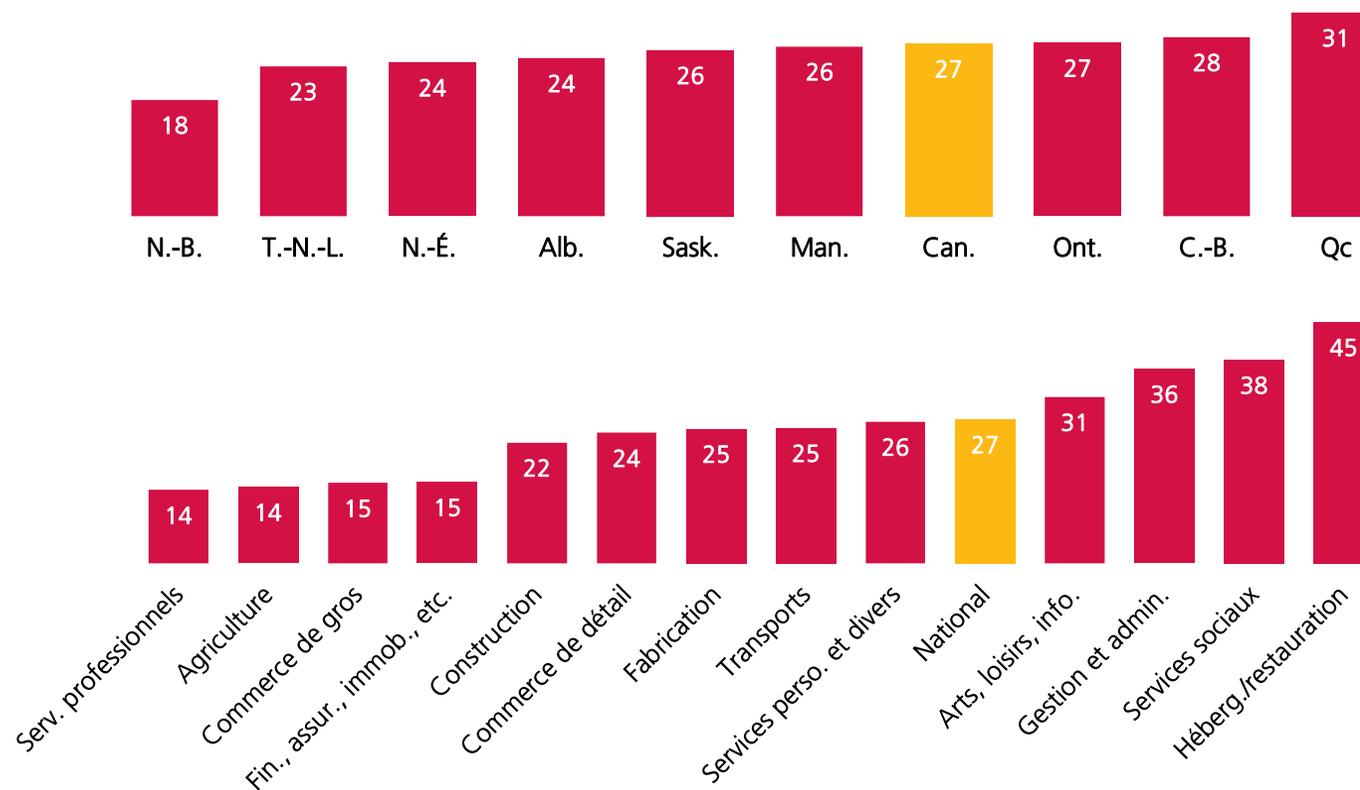
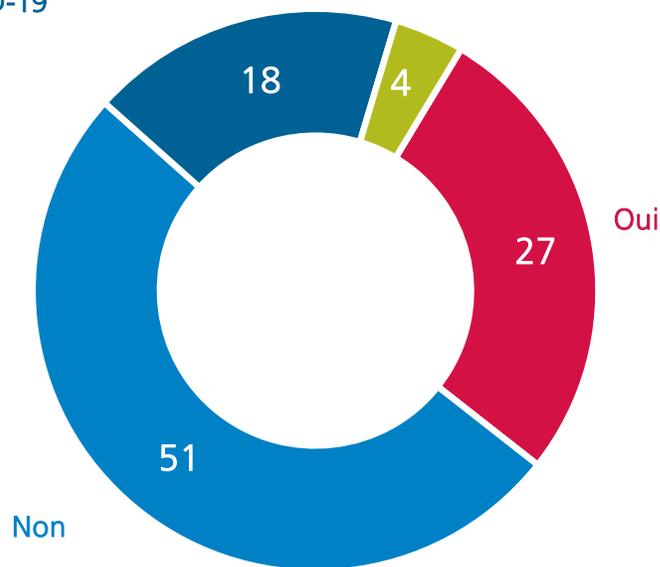
Remarque : Les totaux peuvent être différents de 100%, car les chiffres ont été arrondis.

## Pour celles avec employé(s) -

Parmi les employés que vous avez mis à pied à cause de la COVID-19, y en a-t-il qui ont refusé de retourner au travail quand vous les avez rappelés?  
(% des réponses)

Sans objet : nous avons des employés, mais nous n'avons fait aucune mise à pied à cause de la crise de la COVID-19

Sans objet : nous n'avons pas d'employés avant la crise de la COVID-19

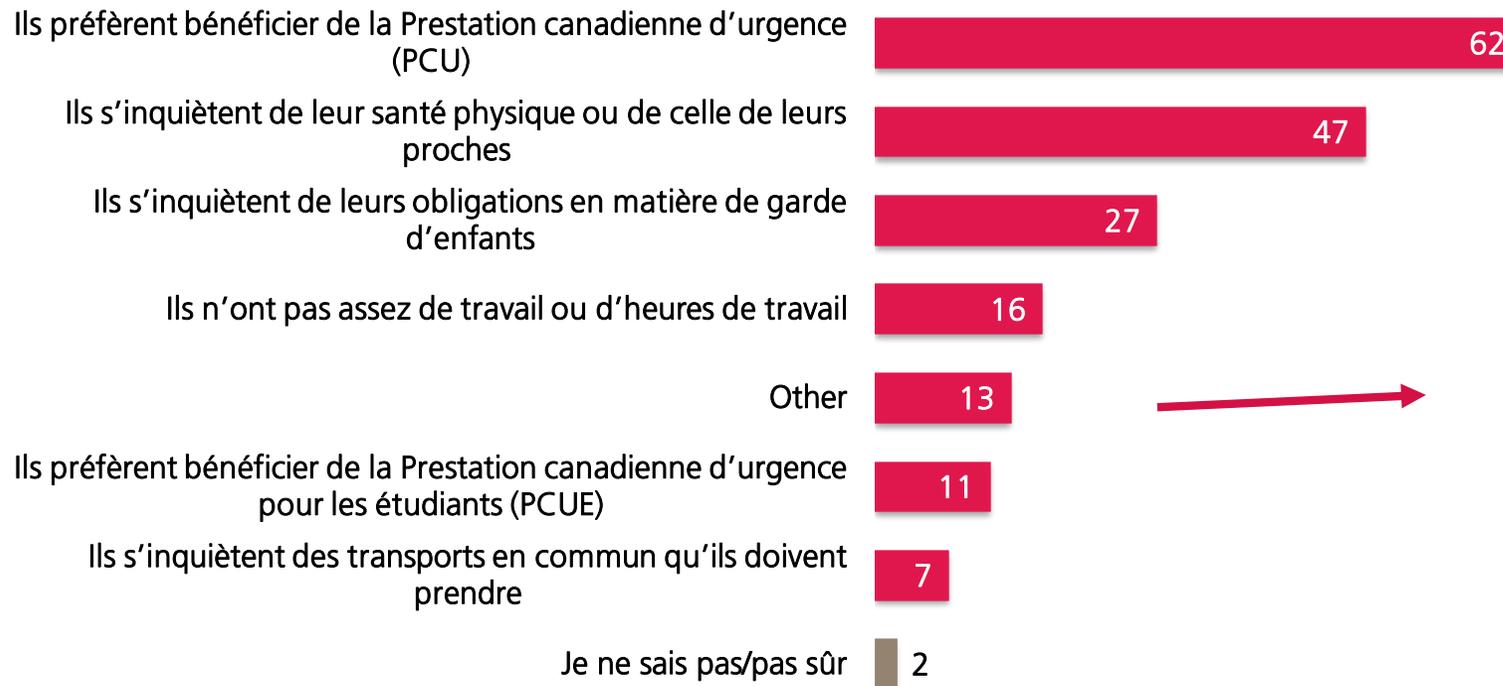


Source : FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – Sondage numéro seize, depuis le 3 juillet 2020, résultats préliminaires, n = 3 389.

Remarque : Les totaux peuvent être différents de 100%, car les chiffres ont été arrondis.

## Pour celles dont le personnel a refusé de retourner au travail en cas de rappel – Parmi les raisons suivantes, lesquelles vos employés ont-ils invoquées pour justifier leur refus de retourner au travail?

(Sélectionner toutes les réponses pertinentes, % des réponses)



14 % de toutes les entreprises disent que leurs employés refusent de retourner au travail parce qu'ils préfèrent toucher la PCU

Les autres raisons invoquées incluent :

- Ils ont trouvé un autre emploi depuis leur mise à pied.
- Ils ne se sentent pas encore à l'aise pour retourner au travail.
- Ils ne veulent pas respecter les nouvelles exigences en matière de santé et de sécurité.

Source : FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – Sondage numéro seize, depuis le 3 juillet 2020, résultats préliminaires, n = 3 725

Remarque : Les totaux peuvent être différents de 100%, car les chiffres ont été arrondis.

## Sondage N ° 12 - 6 au 11 juin, 2020:

(% des réponses)

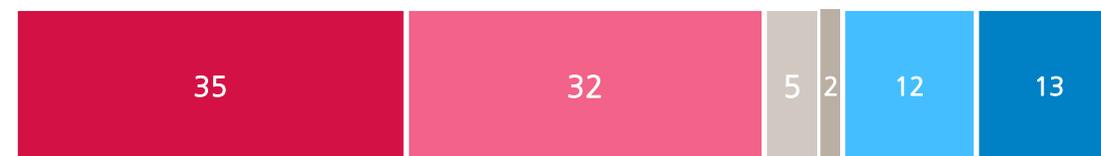
Un travailleur ne devrait plus bénéficier de la PCU si son employeur lui demande de reprendre le poste qu'il occupait avant de recevoir la PCU



Pour continuer à bénéficier de la PCU, un travailleur devrait être disponible et rechercher du travail



La PCU devrait être modifiée afin de permettre aux gens de gagner un revenu plus élevé tout en bénéficiant de la PCU durant leur retour au travail



■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Sans objet ■ Plutôt pas d'accord ■ Pas du tout d'accord

Source : FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – Sondage numéro douze, juin 2020, n = 5 668; n = 5 648; n = 5 636.  
Remarque : Les totaux peuvent être différents de 100%, car les chiffres ont été arrondis.

# Recommandations

## La Prestation canadienne d'urgence (PCU):

- Comme l'économie redémarre, la PCU ne devrait plus être versée aux employés qui sont invités à retourner au travail sauf s'ils présentent des signes de COVID-19.
- Les bénéficiaires actuels de la PCU devraient se tenir disponibles pour le travail et être à la recherche d'un emploi, comme cela est exigé pour bénéficier de l'assurance-emploi.
- Il faudrait réduire les prestations de la PCU à mesure que les revenus d'emploi augmentent. Cela encouragerait davantage de personnes à retourner au travail et à gagner progressivement plus d'argent sans craindre d'atteindre le seuil actuel, qui ne leur permet pas de gagner plus de 1 000 \$, sans être tenu de rembourser le montant total de la PCU.
- Les travailleurs doivent passer de la PCU à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). La SSUC doit être améliorée afin de permettre à davantage de petites entreprises d'en bénéficier. Toutes les PME devraient recevoir une subvention salariale de 10 %, ainsi qu'une subvention de 25 %, 50 % ou 75 % sur la base de pertes de revenus de 5 %, 10 % ou 15 %.